



Ministère de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie
Madame la Ministre Ségolène ROYAL
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint Germain
75007 Paris

Paris, le 11 janvier 2016

Madame la Ministre,

En 2010, la France a soutenu l'adoption de la résolution des Nations Unies reconnaissant le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit de l'Homme. Pourtant, six ans après l'adoption de cette résolution, la France n'a toujours pas introduit le droit à l'eau potable et à l'assainissement dans son ordre juridique interne alors qu'elle s'y était pourtant engagée. Nos organisations, France Libertés – Fondation Danielle Mitterrand, Coordination Eau Ile-de-France et la Coalition Eau, s'inquiètent de cette situation et tiennent à vous alerter.

Dès 2012, nous avons œuvré pour que soit préparée après toutes consultations nécessaires une proposition de loi sur la mise en œuvre effective du droit à l'eau et à l'assainissement. En 2013, une première proposition de loi (n°1375) élaborée avec le soutien de la société civile a été déposée auprès de l'Assemblée nationale par M. le député Jean Glavany, proposition cosignée par des représentants élus de cinq partis politiques. Après des consultations très fournies sur le sujet, le Rapporteur de cette proposition de loi, M. Michel Lesage, a soumis en mai dernier à l'Assemblée nationale un texte révisé de cette proposition de loi (n°2715). Celui-ci a été l'objet de débats au sein de la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale en novembre, ces débats se concrétisant par un texte amendé (N°3199) prenant en compte les remarques faites par les députés.

Il y a quelques semaines, le Comité National de l'Eau (CNE) a émis un avis négatif sur cette proposition de loi, il met en doute l'opportunité politique des travaux de l'Assemblée nationale à ce sujet et propose de reporter à 2019 au plus tôt l'examen d'une éventuelle disposition législative sur le droit à l'eau. Un tel report n'apporterait pas de réponse immédiate à la question du droit à l'eau et à l'assainissement pour tous qui a pris une acuité particulière avec la crise économique et la multiplication des coupures d'eau.

Nous avons conscience que les débats sur le droit à l'eau tournent souvent court dès qu'ils prennent un caractère concret. Nous regrettons que le Comité National de l'Eau ait attendu jusqu'à décembre 2015 pour s'exprimer publiquement sur une question présentée dès mai 2013 dans la proposition de loi n°1375 alors qu'un vice-président et plusieurs membres du CNE ont été auditionnés par le Rapporteur.

Nous tenons à ce que les discussions engagées à l'Assemblée nationale sur le droit humain à l'eau potable et à l'assainissement se poursuivent et que, si nécessaire, des propositions d'amendement soient déposées dans le cadre des travaux en cours à l'Assemblée nationale.

Nous souhaitons rappeler qu'aujourd'hui encore, un million de ménages français sont tenus de payer leur eau à un tarif très élevé, voire inabordable, et qu'aucun moyen financier n'a été dégagé jusqu'ici pour changer cette situation. Dans les collectivités où l'eau est très chère, seule la solidarité nationale permettra de financer l'eau des personnes en difficulté. L'intérêt de la proposition de loi Lesage est d'apporter une solution à toutes les personnes ayant du mal à payer leur eau et pas seulement celles qui vivent dans les quelques 50 collectivités en cours d'expérimentation de la loi Brottes.

Plus que jamais, nous défendons la proposition de loi portée par Michel Lesage. Nous espérons que vous accepterez, en tant que Ministre en charge du Développement Durable, d'apporter votre soutien et votre concours à celle-ci pour qu'enfin, la mise en œuvre effective du droit à l'eau et à l'assainissement soit une réalité dans notre pays.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre haute considération.



Emmanuel POILANE
Directeur
de France Libertés
Fondation Danielle Mitterrand



Jean-Claude OLIVA
Directeur
de la Coordination Eau
Ile-de-France



Kristel MALEGUE
Coordinatrice
de la Coalition Eau